



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 07 – du 12-11-2024

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCKAR, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT

**Excusé :**

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 15H00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 05 du 22/10/2024.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel de US MOYENNE DURANCE du 05/11/2024 : Plateaux U7 et U9 se jouent à SAINT AUBAN. Lu et noté.
- Courriel de AS EMBRUN du 05/11/2024 ; Engagement équipe supplémentaire U7. Lu et noté.
- Courriel de FC L'AVANCE du 07/11/2024 : Absence équipe U7 plateau du 09/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de L'ARGENTIERE Sp du 08/11/2024 : Présence d'une seule équipe U7 au plateau du 09/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de L'ARGENTIERE Sp du 08/11/2024 : Présence d'une seule équipe U11 au plateau du 09/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de AS VALENSOLE GREOUX du 08/11/2024 : Absence équipes U9 au plateau du 09/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de AF CHAMPSAUR VALGAU du 08/11/2024 : Présence d'une seule équipe au plateau du 09/11/2024. Lu et noté.
- Courriel de FC LA SAULCE du 09/11/2024 : Engagement équipe supplémentaire en U9. Lu et noté

## RETOUR CSR

- Dossier n° 5 : U13 D2 F : Forfait EP MANOSQUE 1
- Dossier n° 8 : U13 D2 B : Forfait de L'ARGENTIERE Sp 2
- Dossier n° 13 : U13 D2 B : Forfait L'ARGENTIERE Sp 2
- Dossier n° 14 : U13 D2 A : Forfait de FC L'AVANCE 1
- Dossier n° 16 : U13 D2 F : Forfait général FC SISTERON 4

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

**Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.**

**A partir du weekend du 16 et 17 novembre 2024 la commission se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les feuilles de plateaux concernant les licences en cours.**

#### CRITERIUM U13

**Journée 2 du 28/09/2024 reprogrammée le 09/11/2024**

#### Poule D

Match n° 29465174, GJ VIVOR 2 – USB SEYNE LES ALPES 1. Manque feuille match et feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir de document pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

**Journée 4 du 05/10/2024 reprogrammée le 09/11/2024**

Poule E

Match n° 29479903, GJ VIVOR 3 – GAP Foot 05 6. Manque feuille de défi jonglerie. **La commission demande au club de GJ VIVOR de nous faire parvenir de document pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

## **FESTIVAL U13**

**Tirage du 1er tour le mardi 12 novembre à partir de 15h00 en direct du District des Alpes et en visioconférence pour les clubs qui le souhaitent**

**Plateau 1 à EMBRUN** : Entente ASESCES 1 et 2 – L'ARGENTIERE Sp 1 – US VEYNES SERRES 1

**Plateau 2 à LES MEES** : US MOYENNE DURANCE 1 et 2 – GJ BASSIN LARGUE 1 – O BRIANCON SERRES CHE 1

**Plateau 3 à LARAGNE** : Entente DAB 1 et 2 – CHORGES 1 – LARAGNE Sp 1

**Plateau 4 à VINON** : ASF TALLARD 1 – GJ DURANCE VERDON 1 et 3 – SC VINON DURANCE 1

**Plateau 5 à VOLX** : EP MANOSQUE 1 – GJ VIVOR 1 – USB SEYNE LES ALPES 1 – FC SISTERON 1

**Plateau 6 à BARCELONNETTE** : FC BARCELONNETTE 1 – GAP Foot 05 1, 2 et 4

**Plateau 7 à SAINT BONNET** : AS SAINT ANDRE 1 – FC L'AVANCE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1

**Plateau 8 à MALIJAI** : FC MALIJAI 1 – AS FORCALQUIER 1 – FC LA SAULCE 1 – LA ROCHE Sp 1

## **RAPPEL**

**A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.**

## **CRITERIUM U11**

### **Journée 5 du 09/11/2024 – Plateau CLASSIQUE**

Site N°1 à VALENSOLE : Manque feuille de présence GJAB **La commission demande au club de GJAB de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°2 à MANOSQUE : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club d'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°3 à ORAISON : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club d'ORAISON Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°4 à FORCALQUIER : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°5 à VILLENEUVE : Manque feuille de présence VINON. **La commission demande au club de SC VINON de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°7 à EMBRUN : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**

Site N°8 à LA BATIE : Manque feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de L'AVANCE FC de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

Site N°9 à CHORGES : Manque feuilles de présence. La commission demande au club de CHORGES O de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N°10 à LARAGNE : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

**Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet [www.ilovepdf.com](http://www.ilovepdf.com) permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document PDF. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.**

## CRITERIUM U9

### Journée 4 du 09/11/2024 Classique

Site N° 1 à GAP : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 3 à L'Argentière : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 4 à Digne : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 5 à St Auban : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 6 à St Tulle : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N° 7 à Vinon : Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

## PLATEAU U7

### Phase Automne – Plateau n°3 du 09/11/2024

Site N°1 à Dauphin – Manque feuille de présence de l'USMD et de L'ASVG. La commission demande au club de l'AS VALENTOLE GREOUX et de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N°2 à Veynes – Manque feuille de présence de GAP. La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N°3 à Malijai – Manque feuille de présence de l'EP Manosque. La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.

Site N°4 à Seynes les Alpes – Manque feuilles de plateau et de présence. La commission demande au club de l'USB SEYNE LES ALPES de nous faire parvenir les documents demandés pour le mardi 19/11/2024 délai de rigueur.



# PÔLE TECHNIQUE

La séance est levée à 17H00

Prochaine réunion le 19/11/2024.

**Présidente de la commission**  
**SOPHIE CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**MICHEL PELLETIER**